

L'Industrie Charbonnière pendant l'année 1954

Statistique sommaire et résultats provisoires

par A. MEYERS.

Le présent travail donne, en attendant la publication d'éléments plus détaillés et plus précis dans la « Statistique annuelle des industries extractives et métallurgiques », un aperçu de la marche de l'industrie charbonnière belge au cours de l'année 1954.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que les données qui suivent ne sont pas définitives.

Depuis le début de cette année, les statistiques relatives à l'activité de l'industrie charbonnière sont coordonnées par la division des Statistiques de la Haute-Autorité.

Il en résulte qu'un certain nombre de définitions utilisées en Belgique jusqu'en 1953 ont dû être abandonnées.

Dans la mesure du possible, les modifications intervenues seront signalées et seront accompagnées d'une mention relative à l'importance de la modification.

Production de houille.

(Voir tableaux n° 1 et 2 et diagramme n° 1.)

La production nette de houille en Belgique a été, en 1954, de 29 248 700 tonnes, contre 30 060 290 tonnes

en 1953 et contre 30 384 360 tonnes en 1952 (chiffres définitifs pour 1952 et 1953).

La définition belge de la production nette a été adoptée par la Haute Autorité ; elle se distingue par le fait que les produits secondaires (mixtes, schlamms, poussières bruts) sont compris dans le total tonne pour tonne et que ceux-ci sont comptabilisés au moment de leur production.

Le tableau n° 1 permet de se rendre compte de l'allure de la production mensuelle.

Ci-dessous figure, pour les années 1945 à 1954, la proportion de la production fournie par le bassin de la Campine par rapport à l'extraction totale du Royaume pendant les mêmes années :

1945 : 30,7 %	1950 : 29,7 %
1946 : 31,8 %	1951 : 31,2 %
1947 : 29,5 %	1952 : 32,0 %
1948 : 29,8 %	1953 : 31,5 %
1949 : 28,6 %	1954 : 31,7 %

TABLEAU N° 1
PRODUCTION MENSUELLE DE HOUILLE PAR BASSIN
(en milliers de tonnes.)

PERIODES	Borinage	Centre	Charleroi-Namur	Liège	Campine	Royaume
<i>1954</i>						
Janvier	389,0	305,6	618,8	411,7	831,8	2 556,9
Février	358,4	290,2	584,5	411,0	794,9	2 439,0
Mars	403,1	320,6	661,1	462,3	828,6	2 675,7
Avril	369,6	315,9	618,2	433,8	748,5	2 486,0
Mai	339,3	279,0	580,7	411,8	688,6	2 299,4
Juin	358,4	302,7	625,5	433,2	718,3	2 438,1
Juillet	283,1	230,6	479,0	341,8	734,9	2 069,4
Août	354,2	295,5	564,2	386,5	727,7	2 328,1
Septembre	342,8	311,1	593,5	416,9	762,9	2 427,2
Octobre	363,4	329,0	619,0	428,3	764,7	2 504,4
Novembre	340,9	305,6	585,0	399,9	814,3	2 445,7
Décembre	371,9	319,2	619,8	425,5	842,4	2 578,8
Totaux des relevés mensuels 1954	4 274,1	3 605,0	7 149,3	4 962,7	9 257,6	29 248,7
<i>Production en 1954</i>						
(chiffres provisoires rectifiés)	4 274,1	3 605,0	7 149,3	4 962,7	9 257,6	29 248,7

Nombre de jours ouvrés et production moyenne par jour ouvré.

La notion de « jour d'extraction » utilisée en Belgique jusqu'en 1953 n'est pas reprise par la C.E.C.A.; elle est remplacée par la notion de « jour ouvré ».

Dans un siège déterminé un jour est dit « ouvré » lorsque l'effectif normal du fond a été appelé au travail et qu'il y a eu extraction.

Pour un ensemble de sièges, la pondération est faite par rapport au nombre d'ouvriers inscrits au fond à chaque siège.

Rappelons qu'antérieurement, un jour était qualifié de « jour d'extraction » dans un siège déterminé dès qu'il y avait abatage normal dans l'une des tailles et

extraction. La pondération était basée sur l'extraction.

Lorsque l'activité d'un bassin est normale, comme ce fut le cas en Belgique en 1954, ces deux définitions donnent des résultats quasi identiques, mais si des perturbations importantes devaient se produire, des divergences, dont l'ampleur n'est pas prévisible, pourraient apparaître.

Dans le tableau n° 2, le nombre de « jours d'extraction » a été reproduit pour l'ensemble de l'année.

Le nombre moyen de jours ouvrés de l'année 1954 a varié, suivant les bassins, entre 281,43 et 293,52. Pour l'ensemble des charbonnages, il a été de 288,54.

TABLEAU N° 2.
NOMBRE DE JOURS OUVRES ET PRODUCTION MOYENNE PAR JOUR OUVRE
(en tonnes)

PERIODES	Borinage		Centre		Charleroi-Namur		Liège		Campine		Royaume	
	Production journalière	Jours ouvrés	Production journalière	Jours ouvrés	Production journalière	Jours ouvrés	Production journalière	Jours ouvrés	Production journalière	Jours ouvrés	Production journalière	Jours ouvrés
1954												
Janvier	15 955	24,42	12 337	24,77	24 856	24,90	16 941	24,28	33 274	25,00	103 363	24,70
Février	15 654	22,95	12 379	23,47	24 531	23,81	17 221	23,86	33 294	23,88	103 079	23,64
Mars	16 003	25,19	12 735	25,16	24 706	26,75	17 243	26,83	32 828	25,30	103 515	25,91
Avril	16 072	23,00	12 826	24,64	24 861	24,86	17 430	24,89	32 544	23,00	103 733	24,03
Mai	15 884	21,44	12 768	21,86	25 356	22,92	17 514	23,49	32 790	21,00	104 312	22,15
Juin	15 578	23,01	12 734	23,77	25 281	24,74	17 469	24,80	32 413	22,16	103 048	23,66
Juillet	14 509	19,51	12 499	18,45	23 689	20,22	16 639	20,54	30 905	23,78	99 203	20,86
Août	13 971	25,35	11 916	24,80	22 551	25,09	16 169	23,92	29 726	24,48	94 292	24,70
Septembre	14 184	24,17	12 335	25,22	23 083	25,71	16 473	25,31	30 838	24,74	96 895	25,05
Octobre	14 578	24,93	12 655	26,00	23 999	25,79	16 634	25,75	31 071	24,61	98 754	25,36
Novembre	14 969	22,77	12 896	23,70	24 549	23,83	17 288	23,15	33 115	24,59	103 236	23,69
Décembre	15 063	24,69	12 869	24,80	24 893	24,90	17 262	24,65	33 883	24,86	104 025	24,79
1954	15 187	281,43	12 577	286,64	24 357	293,52	17 026	291,47	32 212	287,40	101 368	288,54
Jours d'extraction		280,97		286,81		293,68		291,62		287,31		288,56

Stocks de houille.

(Voir tableau n° 3 et diagramme n° 1.)

Le stock de houille, qui était de 3 076 400 tonnes au début de l'année, s'est accru de façon continue jusque fin juillet pour atteindre le chiffre jamais égalé de 4 094 500 tonnes. Il a ensuite diminué de façon sensible jusque fin décembre : il était à cette date de 2 814 900 tonnes.

Par suite de la définition de la production rappelée plus haut, le stock total comprend tous les produits secondaires non écoulés ; les stocks de ceux-ci représen-

taient 1 455 330 tonnes au début de janvier (47,3 %) et sont passés à fin décembre à 1 765 326 tonnes (62,7 %).

L'importance des produits secondaires dans les stocks s'est donc accrue d'une façon considérable.

Par contre, la proportion de fines lavées grasses et $\frac{3}{4}$ grasses (fines à coke) dans le stock total a diminué au cours de l'année. Atteignant 21,3 % au 1^{er} janvier, celle-ci était revenue au 31 décembre à 16,8 %.

TABLEAU N° 3.

STOCKS EN MILLIERS DE TONNES.

PERIODES	Borinage	Centre	Charléroi-Namur	Liège	Campine	Royaume
1954						
1 ^{er} janvier	667,8	421,7	725,5	92,7	1 168,7	3 076,4
fin janvier	676,6	430,4	723,1	90,2	1 198,0	3 118,3
» février	664,3	445,0	710,2	91,1	1 273,5	3 184,1
» mars	676,4	474,2	703,5	86,5	1 431,0	3 371,6
» avril	728,2	535,9	780,1	124,4	1 560,3	3 728,9
» mai	748,2	555,9	836,7	140,7	1 617,5	3 899,0
» juin	787,1	585,0	894,9	156,0	1 662,3	4 085,3
» juillet	786,2	582,4	888,9	157,1	1 679,9	4 094,5
» août	786,8	588,1	877,3	160,1	1 654,6	4 066,9
» septembre	785,4	596,7	874,0	150,0	1 648,9	4 055,0
» octobre	774,4	581,1	848,7	134,0	1 535,4	3 873,6
» novembre	723,1	546,7	762,8	108,9	1 348,4	3 489,9
» décembre	640,7	501,3	692,7	82,2	898,0	2 814,9

Afin de faire apparaître l'importance relative de ces données, les stocks finaux des années 1952, 1953 et 1954 ont été rapportés ci-dessous à la production moyenne par jour ouvré de chaque bassin et du Royaume.

On obtient ainsi, pour chaque bassin, le nombre de journées de travail dont la production entière était en stock à la fin de chacune des années considérées.

	1952	1953	1954
Borinage	18,1 jours	40,9 jours	42,2 jours
Centre	17,7 »	32,7 »	39,9 »
Charl.-Namur	14,7 »	27,9 »	28,4 »
Liège	6,3 »	5,2 »	4,8 »
Campine	20,6 »	37,3 »	27,9 »
Royaume	16,1 »	29,8 »	27,8 »

Durée du travail.

La durée du travail souterrain ne peut excéder huit heures par jour ni quarante-huit heures par semaine, descente et remonte comprises.

La durée du travail à la surface est de huit heures par jour et de quarante-huit heures par semaine.

Personnel.

(Voir tableau n° 4 et diagramme n° 2.)

Les définitions relatives à la classification du personnel des mines sont restées inchangées, c'est-à-dire que :

Les « ouvriers à veine » sont ceux qui sont pourvus d'un moyen portatif individuel d'abatage.

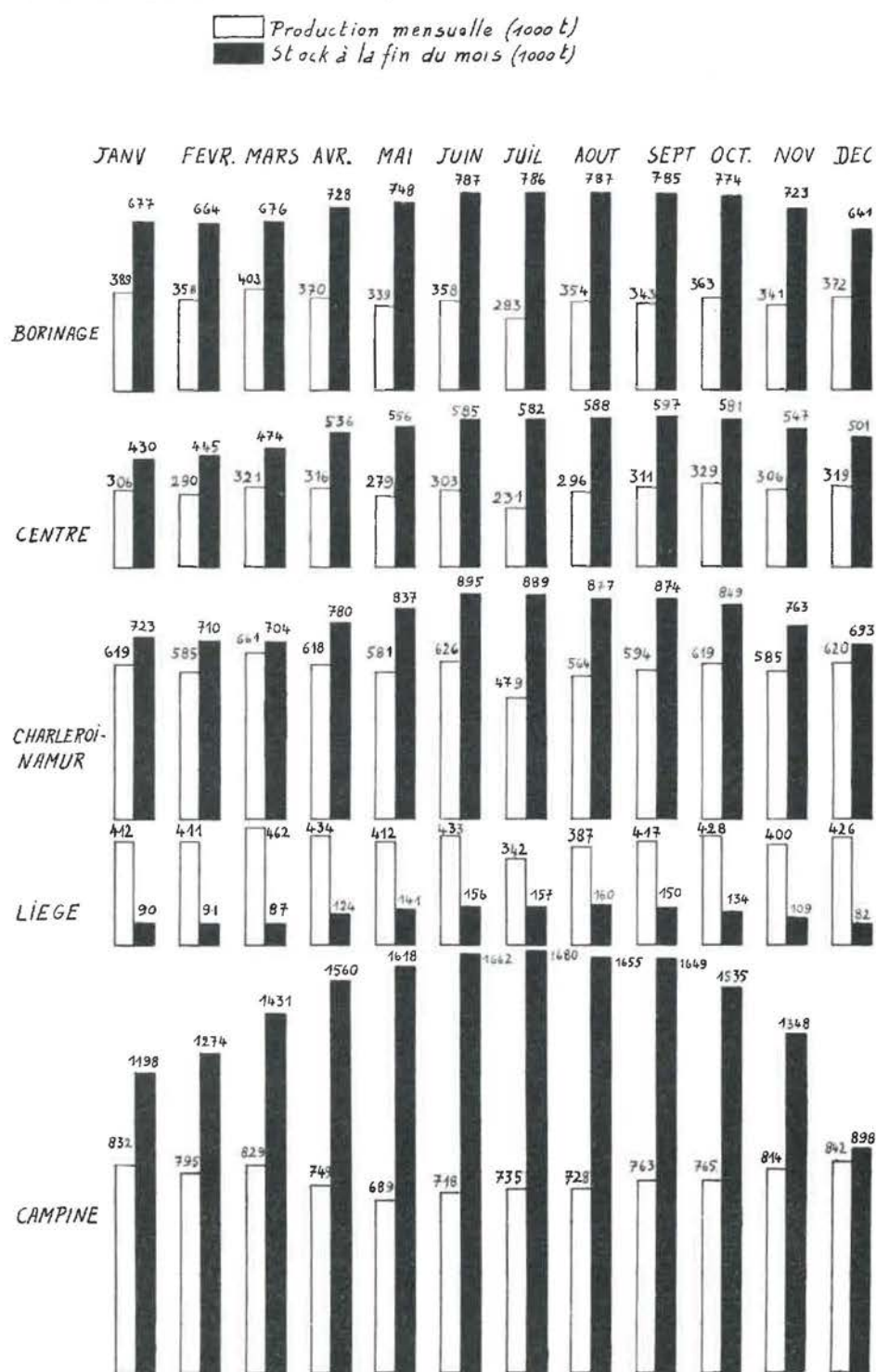
Les « ouvriers de l'abatage » comprennent, outre les ouvriers à veine, leurs aides, les haveurs et leurs aides, les foreurs en veine et leurs aides, les préposés au tir à l'ébranlement, les rapresteurs et les hayeurs.

Les « ouvriers de la taille » comprennent les ouvriers de l'abatage, de la suite de l'abatage et du contrôle du toit, jusqu'au transport exclu.

Ci-dessous figure pour chaque bassin et pour le Royaume, le nombre de postes effectués au cours de l'année par les ouvriers à veine, les ouvriers de la taille, les ouvriers du fond et les ouvriers de la surface (en milliers de postes).

	Ouvriers à veine	Ouvriers de la taille	Ouvriers du fond	Ouvriers de la surface	Ouvriers du fond et de la surface réunis
Borinage	792	1 820	4 489	1 741	6 230
Centre	569	1 463	3 377	1 376	4 753
Charléroi-Namur	1 380	2 756	6 573	2 922	9 495
Liège	906	2 299	5 340	1 967	7 307
Campine	1 329	2 793	6 846	2 663	9 509
Royaume	4 976	11 131	26 625	10 669	37 294

DIAGRAMME N° 1 - Mouvement de la production et des stocks dans les différents bassins



Les présences relevées pendant les jours ouvrés permettent en outre de dresser le tableau n° 4, qui donne mois par mois, le nombre moyen de présences par jour ouvré. Ce nombre a varié en 1954 entre un maximum de 129 700 atteint en mai et un minimum de 118 800 constaté en août.

Le relevé ci-après donne la répartition entre les bassins du nombre moyen de présences (fond et surface réunis) au cours du dernier mois des années 1952, 1953 et 1954.

	déc. 1952	déc. 1953	déc. 1954
Borinage	24 125	23 190	20 984
Centre	17 848	17 292	15 987
Charleroi-Namur	34 282	33 484	31 434
Liège	26 705	25 884	24 460
Campine	34 684	33 838	32 168
Royaume	137 490	133 203	125 050

TABLEAU N° 4.
PERSONNEL OUVRIER DES CHARBONNAGES
(Nombre moyen de présences par jour ouvré)
(en milliers d'ouvriers.)

PERIODES	Ouvriers à veine	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers de la taille)	Ouvriers de la surface	Ouvriers du fond et de la surface réunis
Décembre 1953 (1)	18,3	96,7	36,5	133,2
1954				
Janvier	17,6	93,2	35,4	128,6
Février	17,7	93,3	35,3	128,6
Mars	17,6	92,9	35,6	128,5
Avril	17,8	93,6	35,8	129,4
Mai	17,9	94,0	35,7	129,7
Juin	17,8	93,4	35,6	129,0
Juillet	16,7	88,7	35,1	123,8
Août	16,0	84,8	34,0	118,8
Septembre	16,4	86,4	34,6	121,0
Octobre	16,8	88,2	34,6	122,8
Novembre	17,5	89,9	34,4	124,3
Décembre	17,4	90,7	34,4	125,1
<i>Moyenne</i>	<i>17,2</i>	<i>90,8</i>	<i>35,0</i>	<i>125,8</i>

(1) Nombre moyen d'ouvriers occupés pendant les jours d'extraction.

Les chiffres ci-après montrent la proportion d'ouvriers étrangers dans le nombre total d'ouvriers inscrits dans les charbonnages (usines connexes non comprises).

BASSINS MINIERS	Nombre total d'ouvriers inscrits à fin décembre		Nombre d'ouvriers étrangers inscrits à fin décembre		Proportion d'étrangers %	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Borinage	27 012	24 873	11 260	9 844	41,7	39,6
Centre	19 650	18 920	8 514	7 756	43,3	41,0
Charleroi-Namur	37 977	36 672	18 716	17 254	49,2	47,0
Liège	30 268	28 886	15 975	14 746	52,8	51,0
Campine	39 468	37 930	10 504	9 031	26,6	23,8
<i>Royaume</i>	<i>154 375</i>	<i>147 281</i>	<i>64 969</i>	<i>58 631</i>	<i>42,1</i>	<i>39,8</i>

D'après les renseignements fournis par la Fédération des Associations Charbonnières, les étrangers se répartissent suivant les proportions suivantes :

Italiens	67,8 %
Polonais	10,8 %
Hollandais	5,2 %
Allemands	3,4 %
Français	2,0 %
Nord Africains	2,0 %
Ukrainiens	1,5 %
Yougoslaves	1,1 %
Autres nationalités et apatrides	6,2 %

Production par poste effectué ou rendement.

(Voir tableaux n° 5 et 6 et diagramme n° 2.)

Le rendement est la production réalisée par un ouvrier pendant un poste de travail d'une durée légale, c'est-à-dire en Belgique de 8 heures, descente et remonte comprises pour les ouvriers du fond.

Entre 1951 et 1953, le rendement était la production d'une « journée d'ouvrier », cette notion étant liée à celle du salaire ; elle s'exprime en effet au moyen du quotient par 8 de la somme des heures à payer.

La différence entre ces deux définitions réside dans la façon de tenir compte des heures supplémentaires et du travail d'entretien effectué les dimanches et jours fériés. De 1951 à 1953, un travail dominical de 4 heures, qui donnait lieu à une rémunération de 8 heures de salaire normal, était considéré comme « une journée », tandis qu'actuellement ce même travail est considéré comme un « demi-poste ».

Le tableau n° 5 et le diagramme n° 2 donnent l'évolution du rendement, exprimé en kilogrammes produits par poste, au cours des divers mois de l'année 1954. Dans le tableau n° 5 le minimum et le maximum sont indiqués. On voit qu'un relèvement sensible s'est produit dans les derniers mois de l'année, soit à l'époque où la reprise aux stocks fut particulièrement intense.

TABLEAU N° 5.

PERIODES	Production par poste effectué			
	Ouvriers à veine	Ouvriers de la taille (y compris les ouvriers à veine)	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers de la taille)	Ouvriers du fond et de la surface
	kg	kg	kg	kg
1954				
Janvier	5 891	2 599	1 091	783
Février	5 837	2 588	1 091	784
Mars	5 871	2 593	1 096	786
Avril	5 809	2 587	1 091	781
Mai	5 786	2 593	1 081 Min.	773
Juin	5 785 Min.	2 585 Min.	1 087	780
Juillet	5 992 Max.	2 650	1 090	763 Min.
Août	5 878	2 635	1 093	772
Septembre	5 917	2 666	1 106	784
Octobre	5 885	2 661	1 103	786
Novembre	5 915	2 686	1 116	799
Décembre	5 982	2 698 Max.	1 133 Max.	814 Max.

Le tableau n° 6 met en regard pour l'année et par bassin, le rendement des ouvriers à veine, des ouvriers du fond et des ouvriers du fond et de la surface des années 1952, 1953 et 1954.

Le rendement des ouvriers à veine est peu affecté par la modification du changement intervenu dans la définition de ce terme et les résultats de ces 3 années sont encore comparables.

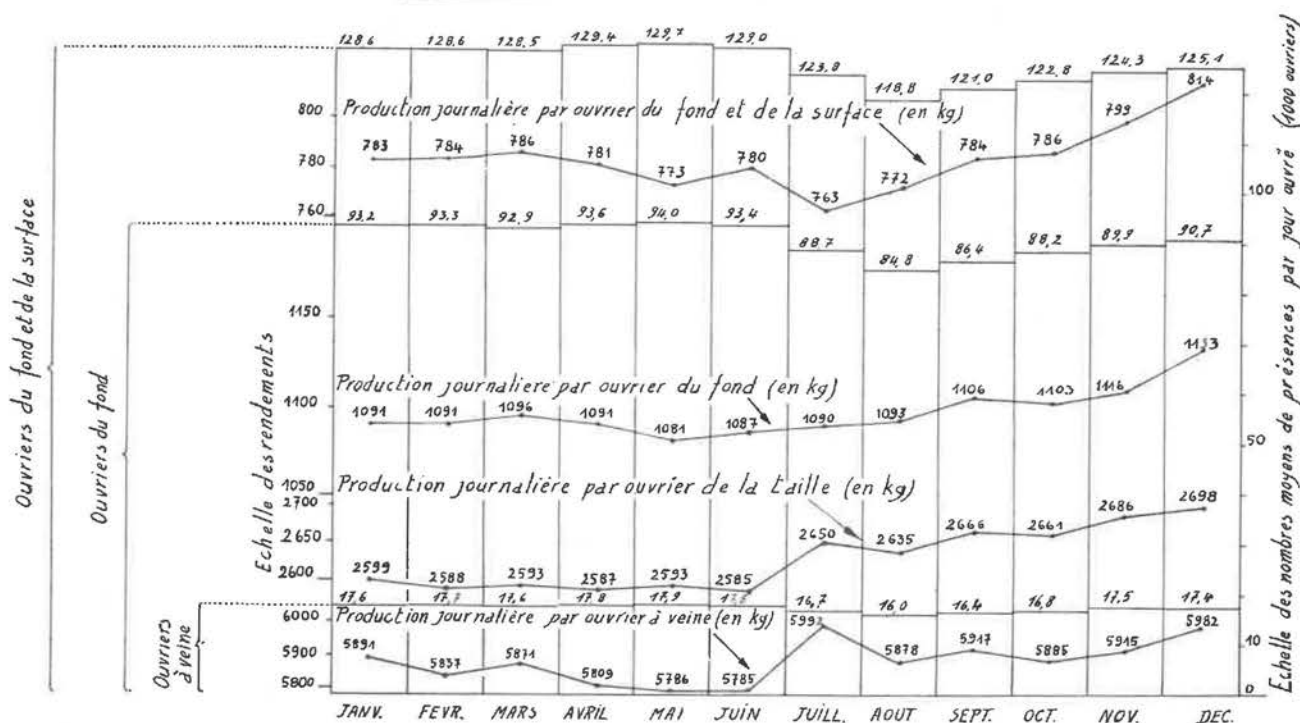
Pour les ouvriers du fond et les ouvriers de la surface, les rendements des années 1952 et 1953 ne se comparent pas directement à ceux de 1954. Afin de remédier au moins partiellement à cet inconvénient, le tableau n° 6 a été complété par les résultats que l'on aurait obtenus pour l'ensemble du Royaume en 1952 et 1953, si pour ces 2 années, les rendements avaient également été rapportés au « poste effectué ».

TABLEAU N° 6

BASSINS MINIERS	PRODUCTION MOYENNE (1)								
	des ouvriers à veine (kg)			des ouvriers du fond (ouvriers à veine compris) (kg)			des ouvriers de toutes catégories (kg)		
	par journée	par poste		par journée	par poste		par journée	par poste	
	1952	1953	1954	1952	1953	1954	1952	1953	1954
Borinage	5 354	5 219	5 397	943	938	952	677	677	686
Centre	6 043	6 370	6 330	1 017	1 037	1 067	734	735	758
Charleroi-Namur	4 964	5 063	5 182	1 003	1 041	1 088	697	724	753
Liège	5 418	5 582	5 479	860	894	929	624	650	679
Sud	5 332	5 421	5 482	953	977	1 011	679	696	719
Campine	6 385	6 427	6 965	1 295	1 289	1 352	932	926	974
Royaume									
par journée	5 629	5 703	—	1 041	1 058	—	744	755	—
par poste	—	—	5 878	1 051	1 068	1 099	—	766	784

(1) Chiffres provisoires.

DIAGRAMME N° 2 - Personnel et rendements



Salaires.

(Voir tableaux n° 7 et 8.)

Les salaires dont il est question représentent la rémunération de toute personne — ouvrier, surveillant, chef-ouvrier, contremaître ou autre — liée par un *contrat de travail*, en vertu de la loi du 10 mars 1900 sur le contrat de travail.

Il s'agit des *salaires bruts*, comprenant les sommes retenues pour l'alimentation des caisses de secours et de prévoyance.

La dernière augmentation générale des salaires des ouvriers mineurs remonte au 1^{er} janvier 1952, l'index ayant dépassé à cette époque le niveau de 420.

Au cours de l'année 1954, les fluctuations de l'index n'ont pas entraîné de modification dans les barèmes, aussi les salaires journaliers moyens repris au tableau n° 7 n'accusent-ils que de légères variations entre les années 1953 et 1954.

En effet, le salaire moyen des ouvriers du fond qui se situait à 265,53 F en 1953 s'établit en 1954 à 268,68 F, et celui de toutes les catégories ensemble (fond plus surface) passe de 240,22 F à 243,16 F.

La petite augmentation que l'on enregistre entre les deux années s'explique par l'arrêt du recrutement de main-d'œuvre étrangère, cette mesure ayant eu pour effet d'éliminer progressivement un certain nombre de salaires minima.

Le tableau n° 7 indique les salaires journaliers moyens des années 1953 et 1954.

En 1953, ces moyennes étaient obtenues en rapportant les salaires au nombre de « journées », notion qui servait également de base pour le calcul des rendements.

En 1954, il a été tenu compte uniquement des salaires gagnés au cours de prestations normales pour établir les salaires journaliers moyens, afin d'obtenir des résultats comparables à ceux des années antérieures.

TABLEAU N° 7.

SALAIRES JOURNALIERS MOYENS BRUTS (Chiffres provisoires)

BASSINS	Ouvriers à veine		Ouvriers du fond (ouvriers à veine compris)		Ouvriers de la surface		Ouvriers de toutes catégories, fond et surface	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Borinage	318,27	322,66	264,19	266,50	175,97	177,29	239,58	242,42
Centre	324,54	324,41	257,53	258,45	179,83	177,57	234,91	236,14
Charleroi-Namur	316,29	320,93	275,24	280,03	180,23	177,50	246,34	249,57
Liège	332,25	335,68	269,17	273,65	175,43	175,89	243,58	248,31
Sud	321,78	325,51	268,06	271,55	178,02	177,07	242,13	245,34
Campine	307,57	312,73	258,29	260,45	174,53	175,10	234,71	236,88
Royaume	317,80	322,10	265,53	268,68	177,14	176,56	240,22	243,16

Le tableau n° 8 donne pour chaque bassin le salaire brut par tonne extraite ; comme les salaires ont légèrement augmenté et que le rendement s'est amélioré, les salaires à la tonne de 1954 accusent une réduction d'environ 5 % par rapport aux résultats correspondants de l'année 1953.

TABLEAU N° 8.
SALAIRES PAR TONNE
(Chiffres provisoires)

BASSINS	SALAIRES BRUTS PAR TONNE NETTE EXTRAITE		
	1952 Francs	1953 Francs	1954 Francs
Borinage	355,40	354,09	342,28
Centre	324,73	319,59	301,66
Charleroi-Namur	347,79	340,16	321,88
Liège	387,03	374,98	354,68
Sud	354,83	348,08	330,74
Campine	250,25	253,49	239,85
<i>R o y a u m e</i>	<i>321,40</i>	<i>318,24</i>	<i>301,97</i>

Comme il a été souligné à l'occasion des statistiques précédentes, les chiffres des tableaux n°s 7 et 8 ne concernent que les salaires proprement dits. D'autres charges viennent s'y ajouter pour constituer le coût de la main-d'œuvre : cotisations pour la sécurité sociale, les congés complémentaires et les doubles pécules de vacances ; dépenses pour jours fériés ; indemnités pour réparation des accidents de travail ; allocations en nature, etc...

Prix des charbons.

Depuis l'ouverture du marché commun la faculté de fixer des prix de vente des charbons n'appartient plus au Gouvernement belge. Le barème de prix fixé par la Haute Autorité, en octobre 1953, est resté en vigueur au cours de l'année 1954.

Le seul mouvement qu'il y a lieu de signaler pour l'année sous revue, concerne l'extension à quelques producteurs de charbons maigres de la prime de qualité déjà concédée en décembre 1953 à certains producteurs liégeois pour des classes de 1^{er} choix.

Le fonctionnement du mécanisme de la péréquation a été expliqué dans la rubrique correspondante de la statistique sommaire de 1953.

Production et prix du coke.

A. — Production.

La production de coke a marqué une augmentation en 1954 par rapport à 1953.

TABLEAU N° 9.
PRODUCTION DE COKE
(en milliers de tonnes)

PERIODES	Cokeries minières	Cokeries sidérurgiques	Autres cokeries	ROYAUME
Janvier	77,5	333,9	87,1	498,5
Février	72,8	309,9	81,8	464,5
Mars	78,4	339,7	88,7	506,8
Avril	75,6	327,0	83,3	485,9
Mai	80,5	336,4	80,3	497,2
Juin	93,6	334,2	81,1	508,9
Juillet	97,7	330,9	78,5	507,1
Août	99,2	347,0	79,4	525,6
Septembre	97,1	345,1	79,7	521,9
Octobre	103,1	357,7	83,8	544,6
Novembre	100,1	345,5	82,2	527,8
Décembre	103,7	369,7	84,6	558,0
Total 1954	1 079,3	4 077,0	990,5	6 146,8
» 1953 (1)	959,9	3 920,4	1 065,1	5 945,4
» 1952 (1)	982,3	3 583,1	1 841,8	6 407,3
» 1951 (1)	953,0	3 376,6	1 766,8	6 096,4
» 1950 (1)	665,1	2 575,4	1 357,6	4 598,1

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle (petit coke compris).

B. — Prix.

Le Gouvernement belge avait depuis 1949 replacé le prix de vente du coke sous le régime du prix normal ; la Haute Autorité en reprenant les attributions du Gouvernement belge en la matière n'a pas imposé de prix de vente aux cokeries belges, mais en fonction de la décision du 12 février 1953 relative à la publication des barèmes, les diverses entreprises ont été tenues de rendre publics leurs prix de vente.

Au cours de l'année 1954, peu de changements sont intervenus dans le niveau des prix du coke et la plupart des producteurs n'ont pas modifié les barèmes déposés en 1953. On peut considérer, comme en 1953,

que le prix de vente du coke métallurgique est resté compris entre 1 040 et 1 150 F/t, départ usine, et celui des petits cokes entre 950 et 1 050 F/t.

L'autorisation de pratiquer des prix de zone, c'est-à-dire, d'accorder sur les prix des barèmes des rabais qui, au maximum, allignent les prix rendus sur le prix rendu, au même point de destination du coke en provenance d'une autre entreprise située sur le territoire d'un autre Etat membre de la Communauté, qui fut accordée en 1953, fut prorogée au cours de l'année 1954.

Production et prix des agglomérés.

A. — Production.

TABLEAU N° 10
PRODUCTION D'AGGLOMERES
(en milliers de tonnes).

PERIODES	R o y a u m e
Janvier	129,5
Février	127,3
Mars	115,1
Avril	91,3
Mai	95,2
Juin	103,8
Juillet	85,9
Août	101,5
Septembre	124,3
Octobre	134,8
Novembre	129,2
Décembre	140,5
Total 1954	1 378,4
» 1953 (1)	1 332,6
» 1952 (1)	1 482,9
» 1951 (1)	1 810,1
» 1950 (1)	1 019,7

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

B. — Prix.

Les agglomérés de houille étant soumis à la juridiction de la C.E.C.A., leur prix de vente est fixé par cet organisme en même temps que celui du charbon. Le premier barème de la Haute Autorité est entré en vigueur le 15 mars 1953 ; il n'a pas été modifié au cours de l'année 1954.

Rappelons que pour les briquettes le prix de vente est de 900 F à la tonne pour le type II et de 925 F pour le type Marine.

Pour les boulets, en moins de 10 % de cendres, les 1/2 gras sont cotés à 910 F/t et les maigres à 906 F/t ; de 10 à 14 % de cendres, ces prix sont respectivement de 870 F/t et 861 F/t ; enfin, si le pourcentage de cendres dépasse 14 %, ils sont de 830 F/t et 821 F/t.

Revue du marché charbonnier belge.

Le tableau n° 11 donne l'aspect général du marché charbonnier belge au cours de l'année 1954, et la comparaison de ces chiffres avec ceux de l'année 1953.

TABLEAU N° 11
Aspect du Marché charbonnier belge en 1954.

	1953			1954		
	Charbon	Agglomérés	Cokes	Charbon	Agglomérés	Cokes de four
1. Production	30 060	1 333	5 945	29 249	1 378	6 147
2. Importations	2 179	11	30	3 724	40	83
3. Stocks au 1 ^{er} janvier	1 678	37	101	3 091 (1)	12	201
4. Disponibilités belges	33 917	1 381	6 076	36 064	1 430	6 431
5. Consommation propre des producteurs et fournitures au personnel	3 287	170	203	3 250	181	235
6. Fournitures à l'intérieur	23 387	905	4 850	24 311	912	5 181
7. Exportations	4 165	294	822	5 681	325	888
8. Stocks au 31 décembre	3 078	12	201	2 822 (2)	12	127

(1) Stock rectifié, y compris 15 000 t en stock chez les importateurs.

(2) Y compris 8 000 t en stock chez les importateurs.

Le tableau n° 12 donne le détail des fournitures au marché intérieur d'après les différents secteurs de destination. Le tableau a été complété au moyen des

fournitures de cokes de gaz, de briquettes de lignite et de semi-coke de houille.

TABLEAU N° 12
Fournitures au marché intérieur en 1954.

Secteurs de consommation	Charbon	Agglomérés	Cokes de four	Cokes de gaz	Lignites	Semi-coke de houille
Cokeries et usines à gaz	8 042	—	7	—	—	—
Fabriques d'agglomérés	1 310	—	—	—	—	—
Centrales électriques	3 060	1	41	5	—	—
Transports	1 440	236	20	—	—	—
Sidérurgie	291	46	4 317	—	—	4
Autres industries	4 078	118	616	12	9	—
Foyers domestiques et artisanat ...	6 090	511	180	15	80	—
<i>Total</i>	<i>24 311</i>	<i>912</i>	<i>5 181</i>	<i>32</i>	<i>89</i>	<i>4</i>

Les tableaux n°s 13, 14, 15 et 16 donnent respectivement les détails des importations et des exportations par pays d'origine et de destination. Les renseignements figurant dans ces tableaux ont été établis au moyen de données fournies par les producteurs et

par les importateurs, et ne concernent que la Belgique.

Les chiffres officiels de l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise, établis par l'Administration des Douanes, seront donnés dans la statistique définitive.

TABLEAU N° 13
Importations belges de charbon en 1954.

Tonnes

PROVENANCES	Groupe I	Groupe II	Groupe III	Groupe IV	Groupe V	Groupe VI	Total
Allemagne occidentale	139 588	163 880	223 449	46 488	1 431 163	12 766	2 017 334
France	116 849	30 961	16 839	—	151 839	20 104	336 592
Sarre	—	—	—	—	—	2 695	2 695
Pays-Bas	21 031	70 618	76 139	32 961	315 065	—	515 814
<i>Pays de la C. E. C. A. ...</i>	<i>277 468</i>	<i>265 459</i>	<i>316 427</i>	<i>79 449</i>	<i>1 898 067</i>	<i>35 565</i>	<i>2 872 435</i>
Etats-Unis d'Amérique ...	—	—	—	—	253 477	—	253 477
Pologne	—	—	—	—	—	5 976	5 976
Royaume-Uni	210 175	126 204	10 691	16 817	129 509	32 981	526 377
U. R. S. S.	62 203	—	—	—	—	—	62 203
Afrique du Nord français	4 185	—	—	—	—	—	4 185
<i>Pays tiers</i>	<i>276 563</i>	<i>126 204</i>	<i>10 691</i>	<i>16 817</i>	<i>382 986</i>	<i>38 957</i>	<i>852 218</i>
<i>Ensemble 1954</i>	<i>554 031</i>	<i>391 663</i>	<i>327 118</i>	<i>96 266</i>	<i>2 281 053</i>	<i>74 522</i>	<i>3 724 653</i>
1953							2 179 209
1952							1 614 967
1951							2 193 731
<i>Mouvement des stocks chez les importateurs</i>	<i>—6 617</i>	<i>—2 269</i>	<i>+1 566</i>	<i>—</i>	<i>—100</i>	<i>—</i>	<i>—7 420</i>
<i>Écoulement :</i>							
1. Marché intérieur	497 206	365 108	321 458	93 506	2 281 153	73 619	3 632 050
2. Réexportation	63 442	28 824	4 094	2 760	—	903	100 023

TABLEAU N° 14

Importations belges de coques, d'agglomérés et de lignites en 1954.

Tonnes

PROVENANCES	Coke de four			Coke de gaz	Semi-coke de houille	Agglomérés			Lignite	Briquettes de lignite
	+ 80 mm	- 80 mm	Total			Briquet.	Boulets	Total		
Allemagne occidentale	36 294	12 559	48 853	257	—	—	14 585	14 585	—	82 502
France	—	5	5	—	3 712	—	279	279	—	—
Pays-Bas	12 569	12 819	25 388	20 538	—	3 972	18 429	22 401	1 482	4 931
<i>Pays de la C.E.C.A.</i>	48 863	25 383	74 246	20 795	3 712	3 972	33 293	37 265	1 482	87 433
Royaume-Uni	—	7 081	7 081	6 886	—	2 076	636	2 712	—	—
U.R.S.S.	—	2 000	2 000	—	—	—	—	—	—	—
<i>Pays tiers</i>	—	9 081	9 081	6 886	—	2 076	636	2 712	—	—
<i>Ensemble 1954</i>	48 863	34 464	83 327	27 681	3 712	6 048	33 929	39 977	1 482	87 433
1953	13 789	11 579	25 368	4 315	—	2 235	8 642	10 877	1 922	76 932
1952	—	—	23 184	—	—	—	330	330	135	62 148
1951	—	—	42 457	—	—	—	270	270	470	99 548
<i>Mouvement des stocks chez les importateurs</i>	—	+ 400	+ 400	—	—	—	+ 175	+ 175	—	—
<i>Ecoulement :</i>										
1. Marché intérieur	48 863	32 464	81 327	27 367	3 712	6 048	33 754	39 802	1 482	87 433
2. Réexportation	—	1 600	1 600	314	—	—	—	—	—	—

TABLEAU N° 15

Exportations belges de charbon en 1954.

Tonnes

Destinations	Charbon belge							Charbon importé	Total
	Maigres	¼ Gras	½ Gras	¾ Gras	Gras A	Gras B	Total		
Allemagne occidentale	34 940	350	2 582	—	114 812	975	153 659	72 579	226 238
France	513 764	16 028	264 738	125 706	330 970	52 356	1 303 562	—	1 303 562
Italie	57 473	1 180	210	111 221	96 278	308 894	575 256	—	575 256
Luxembourg	5 170	420	7 720	35	8 277	9 362	30 984	—	30 984
Pays-Bas	428 668	69 922	1 036 996	96 259	170 704	320 175	2 122 724	25 587	2 148 311
<i>Pays de la C. E. C. A.</i>	1 040 015	87 900	1 312 246	333 221	721 041	691 762	4 186 185	98 166	4 284 351
Autriche	340	—	—	—	500	200	1 040	293	1 333
Danemark	100	—	—	—	65	17 876	18 041	—	18 041
Espagne et Maroc espagn.	—	—	7 420	—	3 259	40 393	51 072	—	51 072
Finlande	—	—	—	—	25 449	62 534	87 983	—	87 983
Grèce	—	—	—	—	—	2	2	—	2
Norvège	—	—	—	—	—	20 032	20 032	—	20 032
Portugal	—	—	—	—	—	7 869	7 869	—	7 869
Royaume-Uni	575	—	—	1 600	16 700	891 716	910 591	—	910 591
Suède	—	—	—	—	1 061	4 680	5 741	—	5 741
Suisse	18 878	100	22 955	—	57 623	128 928	228 484	1 564	230 048
Congo belge	—	—	—	20	5 463	15 217	20 700	—	20 700
Argentine	—	—	—	19 261	23 826	—	43 087	—	43 087
Autres pays	—	—	—	—	30	—	30	—	30
<i>Pays tiers</i>	19 893	100	30 375	20 881	133 976	1 189 447	1 394 672	1 857	1 396 529
<i>Ensemble 1954</i>	1 059 908	88 000	1 342 621	354 102	855 017	1 881 209	5 580 857	100 023	5 680 880
1953	1 172 819	100 262	821 607	273 622	553 045	1 235 275	4 156 630	8 129	4 164 759
1952	—	—	—	—	—	—	2 537 206	—	2 537 206
1951	—	—	—	—	—	—	1 720 544	7 812	1 728 356

TABLEAU N° 16
Exportations belges de coques et d'agglomérés en 1954.

Destinations	Tonnes								
	Coke de four					Coke de gaz importé	Agglomérés		
	Coke de four belge			Coke de four importé	Total		Briquet.	Boulets	Total
	+ 80 mm	- 80 mm	Total						
Allemagne occidentale ...	60	486	546	—	546	—	—	31	31
France	407 470	43 523	450 993	—	450 993	—	16 566	276 389	292 955
Italie	—	—	—	—	—	—	—	785	785
Luxembourg	99 451	2 199	101 650	—	101 650	—	6 765	315	7 080
Pays-Bas	—	6 892	6 892	1 600	8 492	314	—	18 102	18 102
<i>Pays de la C. E. C. A. ...</i>	<i>506 981</i>	<i>53 100</i>	<i>560 081</i>	<i>1 600</i>	<i>561 681</i>	<i>314</i>	<i>23 331</i>	<i>295 622</i>	<i>318 953</i>
Autriche	—	7 183	7 183	—	7 183	—	—	—	—
Danemark	12 799	117 865	130 664	—	130 664	—	—	—	—
Espagne	5 569	27 789	33 358	—	33 358	—	—	—	—
Finlande	358	19 000	19 358	—	19 358	—	—	—	—
Hongrie	98 634	88	98 722	—	98 722	—	—	—	—
Norvège	—	3 717	3 717	—	3 717	—	—	—	—
Suède	2 157	9 183	11 340	—	11 340	—	—	—	—
Suisse	3 904	13 349	17 253	—	17 253	—	3 453	2 295	5 748
Congo belge	145	155	300	—	300	—	750	—	750
Autres pays	4 296	35	4 331	—	4 331	—	—	—	—
<i>Pays tiers</i>	<i>127 862</i>	<i>198 364</i>	<i>326 226</i>	<i>—</i>	<i>326 226</i>	<i>—</i>	<i>4 203</i>	<i>2 295</i>	<i>6 498</i>
<i>Ensemble 1954</i>	<i>634 843</i>	<i>251 464</i>	<i>886 307</i>	<i>1 600</i>	<i>887 907</i>	<i>314</i>	<i>27 534</i>	<i>297 917</i>	<i>325 451</i>
1953	517 624	302 871	820 495	—	820 495	1 419	19 982	274 492	294 474
1952	675 487	282 362	957 849	—	957 849	—	—	—	302 000
1951	370 648	113 824	484 472	—	484 472	—	—	—	331 353

RESULTATS D'EXPLOITATION

(Tableau n° 17)

En 1954, la valeur nette totale des charbons extraits en Belgique, c'est-à-dire la valeur de vente augmentée de la recette complémentaire provenant de la péréquation « a » s'est élevée à 21 503 750 500 francs, soit 735,28 F/t.

Par rapport à l'année 1953, on enregistre un recul d'environ 5 F à la tonne ; toutefois pour l'ensemble des bassins du Sud, la réduction de la recette n'est que de 1,18 F/t, tandis que pour le bassin de la Campine, elle atteint 14,97 F/t. Il faut attribuer ce fait aux exportations massives vers la Grande-Bretagne qui furent réalisées à des prix largement inférieurs à ceux du marché indigène.

La comparaison de la valeur de la production aux dépenses totales de l'année, immobilisations comprises, permet de dégager le résultat d'exploitation, qui se traduit par une perte de 15,35 F/t pour l'ensemble des mines du Pays. Les entreprises de Campine ont cependant réalisé un bénéfice moyen de 45,78 F/t, mais celles des bassins du Sud ont perdu en moyenne 42,66 F/t.

Ce résultat d'exploitation ne correspond pas nécessairement au solde des chiffres de bilans des sociétés charbonnières, où les dépenses de premier établissement sont amorties en plusieurs années. L'évaluation admi-

nistrative du résultat d'exploitation est faite suivant des règles fixées par les lois et arrêtés royaux en vue de la détermination de la redevance proportionnelle due par les concessionnaires de mines aux propriétaires du sol.

Pour obtenir le résultat final des houillères, il y a lieu d'ajouter au résultat d'exploitation les soldes des « Comptes de résultat » qui sont :

1. Les subsides reçus de l'Etat, de la C.E.C.A. et du Fonds de soutien des charbonnages qui fut créé en 1954. Cette rubrique n'intéresse que quelques charbonnages marginaux du Borinage.
2. Le solde éventuel de l'ancien Fonds de solidarité.
3. Les différences d'évaluation des matières consommées. Dans les comptabilités des charbonnages les matières consommées sont évaluées chaque mois au prix moyen d'achats récents, sans tenir compte du prix réel payé pour ces matières lors de leur entrée effective en magasin.

Ces corrections, qui ne sont importantes que pour les mines marginales qui ont bénéficié de subsides, ont eu pour effet de ramener les pertes des mines du bassin du Sud à 27,59 F/t et le bénéfice des mines de Campine à 46,15 F/t.

Pour l'ensemble des mines du Royaume, il subsiste une perte de 4,25 F/t. Pour l'année 1953, le résultat correspondant des statistiques définitives accusait un bénéfice de 1,29 F/t.

TABLEAU N° 17

Résultats provisoires de l'exploitation des mines de houilles en 1954 (Chiffre provisoires).

BASSINS	Suivant résultat d'exploitation			Suivant résultat final			PRODUCTION NETTE en tonnes	VALEUR DE VENTE ET RECETTE COMPLEMENTAIRE PROVENANT DE LA PEREQUATION a)		DEPENSES D'EXPLOITATION		DEPENSES D'IMMOBILISATION		RESULTAT D'EXPLOITATION		COMPTES DE RESULTAT (1)		RESULTAT FINAL	
	NOMBRE DE MINES							F	F/t	F	F/t	F	F/t	F	F/t	F	F/t	F	F/t
	en boni	en mali	Total	en boni	en mali	Total													
Borinage	2	5	7	2	5	7	4 274 110	2 879 631 000	673,74	3 263 819 800	763,63	207 251 700	48,49	— 591 440 500	—138,38	+ 294 144 200	+ 68,82	— 297 296 300	— 69,56
Centre	3	4	7	3	4	7	3 605 020	2 494 891 400	692,06	2 394 274 400	664,15	267 481 800	74,20	— 166 864 800	— 46,29	+ 3 846 100	+ 1,07	— 163 018 700	— 45,22
Charleroi-Namur (2) ...	12	12	24	12	12	24	7 146 120	5 534 541 300	774,48	5 172 700 000	723,85	396 316 600	55,45	— 34 475 300	— 4,82	+ 20 761 200	+ 2,90	— 13 714 100	— 1,92
Liège	10	12	22	10	12	22	4 962 720	4 059 886 500	818,07	3 997 087 500	805,42	142 781 900	28,77	— 79 982 900	— 16,12	+ 2 601 600	+ 0,53	— 77 381 300	— 15,59
Sud (2)	27	33	60	27	33	60	19 987 970	14 968 950 200	748,90	14 827 881 700	741,84	1 013 832 000	50,72	— 872 763 500	— 43,66	+ 321 353 100	+ 16,07	— 551 410 400	— 27,59
Campine	6	1	7	6	1	7	9 257 620	6 534 800 300	705,88	5 524 707 400	596,77	586 315 000	63,33	+ 423 777 900	+ 45,78	+ 3 413 100	+ 0,37	+ 427 191 000	+ 46,15
Royaume (2)	33	34	67	33	34	67	29 245 590	21 503 750 500	735,28	20 352 589 100	695,92	1 600 147 000	54,71	— 448 985 600	— 15,35	+ 324 766 200	+ 11,10	— 124 219 400	— 4,25
Suivant RESULTAT D'EXPLOITATION	Groupe des 33 mines en boni						16 710 890	12 374 262 900	740,49	10 830 901 400	648,14	698 398 500	41,79	+ 844 963 000	+ 50,56	+ 11 847 200	+ 0,71	+ 856 810 200	+ 51,27
	Groupe des 34 mines en mali						12 534 700	9 129 487 600	728,34	9 521 687 700	759,63	901 748 500	71,94	— 1 293 948 600	—103,23	+ 312 919 000	+ 24,96	— 981 029 600	— 78,27
Suivant RESULTAT FINAL	Groupe des 33 mines en boni						16 710 890	12 374 262 900	740,49	10 830 901 400	648,14	698 398 500	41,79	+ 844 963 000	+ 50,56	+ 11 847 200	+ 0,71	+ 856 810 200	+ 51,27
	Groupe des 34 mines en mali						12 534 700	9 129 487 600	728,34	9 521 687 700	759,63	901 748 500	71,94	— 1 293 948 600	—103,23	+ 312 919 000	+ 24,96	— 981 029 600	— 78,27

(1) Le lecteur est prié de se référer au texte.

(2) On a négligé les chiffres d'une petite mine qui a cessé son exploitation en 1954, et dont il n'a pas été possible d'obtenir des renseignements provisoires.